

**COMMUNE DE LONGCHAMP-SUR-AUJON**  
**PROCÈS VERBAL D'UNE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2014**

**PRESENTS** : Alain **TOURNEBISE**, Maire, Grégory **FONTAINE**, Annette **VOIRIN**, Adjoints, Xavier **GAMBA**, Etienne **LECLERE**, Gilles **BARDU**, Sandrine **FLEURY**, Fabrice **FOU TRIER**, Bertrand **THIEBAULT**, Denis **LEMAIRE**, Conseillers Municipaux.

**POUVOIR** : Jean-Claude **RONCARI** à Annette **VOIRIN**.  
Monsieur Etienne **LECLERE** est élu secrétaire de séance.

Le Maire passe à l'examen de l'ordre du jour :

1. Amortissement de la participation au Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube (S.D.E.A.),
2. Animation du repas des Aînés,
3. Animation de l'Arbre de Noël Communal,
4. Ville de BAR-SUR-AUBE – Participation aux frais scolaires,
5. Commune de MARANVILLE – Participation aux frais scolaires,
6. Foyer Logement Marie Pocard – Cotisation 2014/2015,
7. Augmentation du prix du stère de bois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015,
8. Restauration de la toiture et de l'électricité de l'Eglise – Demande de subventions,
9. Questions diverses.

**1) AMORTISSEMENT DE LA PARTICIPATION AU SYNDICAT  
DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE L'AUBE (S.D.E.A.)**

Amortissement  
participation-S.D.E.A.  
Délib. n° 29/2014  
Visée S/P le 03/10/2014

Suite à l'intervention de Monsieur Olivier PONT, Comptable Public, le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante qu'une participation d'investissement a été versée en 2013 au Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube (S.D.E.A.) d'un montant de 4 0057,44 euros, correspondant aux travaux suivants :

- Enfouissement du réseau public de distribution d'électricité à OUTRE-AUBE, d'un montant de 22 010,98 euros. Cette dépense a été imputée à l'article 2041582 opération 40 sous le numéro d'inventaire 201320415801 de l'actif de la Commune,
- Renforcement de l'installation communale d'éclairage public dans le cadre des travaux d'enfouissement du réseau public de distribution d'électricité à OUTRE-AUBE, d'un montant de 8 270,51 euros. Cette dépense a été imputée à l'article 2041582 opération 40 sous le numéro d'inventaire 201320415802 de l'actif de la Commune.
- Enfouissement des installations de communications électroniques en coordination avec l'enfouissement du réseau public de distribution d'électricité à OUTRE-AUBE, d'un montant de 9 775,95 euros. Cette dépense a été imputée à l'article 2041582 opération 40 sous le numéro d'inventaire 201320415803 de l'actif de la Commune.

Il convient donc d'amortir ces dépenses sur 10 ans.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'amortir, sur dix ans, de 2014 à 2023, la participation au Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube (S.D.E.A.), d'un montant de 4 0057,44 euros, comme suit :

- 2014 : 4 005,75 euros,
- 2015 : 4 005,75 euros,
- 2016 : 4 005,75 euros,

- 2017 : 4 005,75 euros,
- 2018 : 4 005,75 euros,
- 2019 : 4 005,75 euros,
- 2020 : 4 005,75 euros,
- 2021 : 4 005,75 euros,
- 2022 : 4 005,75 euros,
- 2023 : 4 005,69 euros.

L'amortissement sera comptabilisé par un mandat au compte 6811 (chapitre 042-opération d'ordre) et un titre au compte 28041582 (chapitre 040-opération d'ordre).

## **2) ANIMATION DU REPAS DES AINES**

**Animation du repas  
des Aînés**  
Délib. n° 30/2014  
Visée S/P le 03/10/2014

A l'unanimité, le Conseil Municipal retient la compagnie « CAPI MIL'ARTS » pour l'animation musicale du repas des Aînés du samedi 11 octobre 2014 à la Salle des Fêtes de LONGCHAMP-SUR-AUJON et dit que le prix de la prestation est fixé à **250 euros**.

## **3) ANIMATION DE L'ARBRE DE NOEL COMMUNAL**

**Animation de l'Arbre  
de Noël Communal**  
Délib. n° 31/2014  
Visée S/P 03/10/2014

A l'unanimité, le Conseil Municipal retient l'Association « ACTIVITES POUR TOUS » pour l'animation de l'Arbre de Noël Communal, qui aura lieu le dimanche 14 décembre 2014 à la Salle des Fêtes de LONGCHAMP-SUR-AUJON. Le prix de la représentation est fixé à **600 euros**.

## **4) VILLE DE BAR-SUR-AUBE – PARTICIPATION AUX FRAIS SCOLAIRES**

**Bar-sur-Aube –  
Participation aux frais  
scolaires**  
Délib. n° 32/2014  
Visée S/P le 03/10/2014

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de régler à la Ville de BAR-SUR-AUBE la participation financière pour la scolarisation d'un enfant de la Commune fréquentant une école de BAR-SUR-AUBE pour l'année 2013/2014, soit **591,10 euros** pour la classe primaire.

## **5) COMMUNE DE MARANVILLE – PARTICIPATION AUX FRAIS SCOLAIRES**

**Maranville –  
Participation aux frais  
scolaires**  
Délib. n° 33/2014  
Visée S/P le 14/10/2014

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de régler à la Commune de MARANVILLE la participation financière des dépenses scolaires des enfants domiciliés à LONGCHAMP-SUR-AUJON et ayant fréquenté l'école de MARANVILLE au cours de l'année scolaire 2012/2013, soit :

- **330 € x 2/10 x 2= 132 €** pour la classe élémentaire

**TOTAL = 132 euros**

## **6) FOYER LOGEMENT MARIE POCARD – COTISATION 2014/2015**

**Foyer Logement  
Marie Pocard –  
Cotisation 2014/2015**  
Délib. n° 34/2014  
Visée S/P 03/10/2014

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de régler au Foyer Logement Marie Pocard de MARANVILLE, la cotisation pour l'année 2014/2015, soit **573,30 euros**.

## **7) AUGMENTATION DU PRIX DU STERE DE BOIS A COMPTEUR DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2015**

Augmentation du prix  
du stère de bois au  
01.01.2015  
Délib. n° 35/2014  
Visée S/P le 03/10/2014

Avec 9 voix pour, 2 abstentions (Fabrice FOUTRIER, Denis LEMAIRE), le Conseil Municipal fixe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 le prix du stère de bois à **5 euros**.

## **8) RESTAURATION DE LA TOITURE ET DE L'ELECTRICITE DE L'EGLISE – DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Restauration de la  
toiture et de  
l'électricité de  
l'Eglise – Demande  
de subventions  
Délib. n° 36/2014  
Visée S/P 14/10/2014

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée Délibérante que des travaux de restauration de la toiture et de l'électricité de l'Eglise sont nécessaires suite à la tempête du 19 juin 2013.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de restauration de la toiture et de l'électricité de l'Eglise, sollicite une subvention au titre de la D.E.T.R., sollicite auprès du Conseil Général de l'Aube et du Conseil Régional les subventions correspondantes, sollicite auprès du Conseil Général de l'Aube et du Conseil Régional l'autorisation de commencer les prestations avant l'octroi des subventions, charge le Maire de constituer le dossier de la D.E.T.R. auprès des services compétents et charge le Maire de constituer les dossiers de demandes de subventions auprès du Conseil Général de l'Aube et du Conseil Régional.

## **9) QUESTIONS DIVERSES**

- **Alain TOURNEBISE** donne lecture du courrier de Monsieur VOYARD Etienne concernant la location d'un local communal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 30.

**Le secrétaire de séance,**

**E. LECLERE**

**Le Maire,**

**A. TOURNEBISE**